

POLITIQUE DE GARANTIE FEILO SYLVANIA (EMEA)- relative aux luminaires Feilo Sylvania

1. Portée et durée de la garantie

La présente Politique de Garantie s'applique aux professionnels et aux particuliers et couvre les luminaires LED (les "Produits LED") et les luminaires non LED (les "Produits non LED") (l'ensemble des Produits LED et Non LED : le ou les **Produit(s)**) vendus en vente directe à un client (le "Client") par une filiale du groupe Feilo Sylvania ("Feilo Sylvania") sous les marques "Sylvania", "Lumiance" et "Concord", et soumis aux présentes Conditions Générales.

Dans la présente Politique de Garantie, le terme "Feilo Sylvania Group" doit être interprété comme : **Feilo Sylvania International Group Kft** (22 Népfürdő utca, Duna Tower, H-1138 Budapest, Hongrie) et ses filiales.

La couverture géographique de la politique de garantie s'étend aux pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre,, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, San Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine, Royaume-Uni, Koweït, Arabie Saoudite, Turquie, Émirats arabes unis.

Feilo Sylvania peut étendre la couverture de cette Politique de Garantie Feilo Sylvania à tout autre client en dehors des pays énumérés ci-dessus, et ce, au moment de la rédaction de la proposition de vente individuelle ou du contrat de mise en service.

2. Garantie relative aux luminaires Feilo Sylvania

Feilo Sylvania garantit que tous les Produits seront exempts de vice matériel ou de défaut de fabrication et ce pendant la Durée de Garantie prévue dans les présentes Conditions Générales.

La Durée de Garantie prend effet à la date de la livraison telle qu'elle apparaît sur la facture émise au premier Client direct de Feilo Sylvania, et prend fin aux dates spécifiées dans les articles 2(a) et 2(b) ci-dessous (« **Durée de Garantie** »).

La garantie ne s'applique que sur les Produits remplissant la totalité des conditions suivantes :

- Le Produit a été acheté le ou après le 1er octobre 2016 ;
- le Produit a été utilisé conformément à ses caractéristiques et à ses applications propres (fiches techniques), a été installé et mis en service de manière professionnelle (conformément aux instructions d'installation jointes au Produit et disponibles sur le site www.sylvania-lighting.com ou pouvant être obtenues auprès de Feilo Sylvania) ;
- les limites de température et de tension électrique n'ont pas été dépassées ;
- le Produit ne doit pas avoir été exposé à des sollicitations mécaniques ou des tensions non conformes à l'utilisation prévue et/ou à son environnement chimique ;
- le Client a dûment payé le Produit selon les modalités de paiement prévues dans le contrat de vente ;
- dès lors que le vice a été dûment identifié et que sa nature et son ampleur ont été dûment démontrées par le Client, Feilo Sylvania doit en être informé par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la découverte du vice ;
- le Produit n'a subi aucune modification ou altération ;
- le Produit a été installé par un professionnel qualifié ; et
- le Produit a été installé, le cas échéant, avec un système de contrôle compatible.

Les normes du flux lumineux, les taux d'efficacité, les données relatives à la durée de vie, et la garantie, ne sont valables que si le produit est utilisé dans un environnement où la température moyenne ne dépasse pas 25 ° C, sauf mentions contraires dans la fiche technique du produit.

(a) Les Produits LED

La Garantie relative aux Produits LED couvre les défaillances des Produits LED uniquement si elles sont provoquées par un vice matériel ou un défaut de fabrication prouvés.

Sauf mentions contraires dans les caractéristiques du Produit LED, la Durée de Garantie correspond pour chaque gamme de produits concernée aux durées suivantes :

Concord	SYLVANIA			Lumiance
	SYLVANIA	START	YourHome	
Garantie de 5 ans	Garantie de 5 ans	Garantie de 5 ans Garantie de 3 ans	Garantie de 3 ans Garantie de 2 ans	Garantie de 5 ans Garantie de 3 ans

Les caractéristiques du produit sont disponibles dans la fiche technique, dans la brochure d'information, ou dans les documents édités et publiés par Feilo Sylvania, accessible en ligne ou en version imprimée.

Toutes les données concernant la durée de vie prévue (heures de fonctionnement) incluses dans les caractéristiques de tous les Produits délivrés par Feilo Sylvania seront considérées uniquement comme des estimations approximatives.

La Garantie ne peut dépasser une durée 5 ans, et ce pour tous les produits, à l'exception d'une extension de garantie accordée par Feilo Sylvania et ce en vue d'une vente individuelle ou d'un contrat de mise en service.

(b) Produits non LED

La Garantie relative aux Produits Non LED couvre les défaillances uniquement si elles sont provoquées par un vice matériel ou un défaut de fabrication prouvés. La Durée de Garantie relative aux Produits Non Led est de 2 ans.

Pour les produits non LED fournis en kit avec une ou plusieurs lampes conventionnelles ou LED, la garantie spécifique de la lampe ne s'appliquera qu'à la lampe et la présente Garantie ne s'appliquera qu'au produit non LED.

3. Comment faire une réclamation au titre de la garantie ?

Pour faire une réclamation au titre de la garantie, le Client doit signaler et renvoyer le Produit défectueux au bureau Feilo Sylvania local pendant la Durée de la Garantie. Les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées par courriel au bureau Feilo Sylvania local moins de 30 jours après la découverte du vice.

Le Client sera tenu de fournir une documentation détaillée sur la date d'installation et l'emplacement de l'installation du Produit et sur la panne alléguée. En outre, un reçu, une facture ou une autre preuve d'achat sera demandé pour justifier de l'achat et de la date d'achat du Produit.

Feilo Sylvania se réserve le droit et a le droit d'examiner le Produit pour déterminer la cause de la défaillance et les modes d'utilisation. Si, pour une raison quelconque, le Produit défectueux ne peut être retourné, Feilo Sylvania peut exiger qu'un de ses représentants ait accès à l'installation afin d'effectuer les contrôles de qualité nécessaires pour déterminer les causes de la défaillance alléguée. D'une autre manière, et afin d'aider Feilo Sylvania à déterminer si la

Garantie s'applique, Feilo Sylvania se réserve le droit de demander à son Client de fournir son registre des incidents présentant les vices avérés sur la base desquels il souhaite que la Garantie s'applique, ou tout autre élément qui pourrait soutenir la demande de garantie.

Si les documents, les informations, et les accès, mentionnés ci-dessus, qui sont fournis par le Client ne suffisent pas à confirmer la validité de la réclamation au titre de la garantie, Feilo Sylvania se réserve le droit de demander des documents, informations, accès supplémentaires ou tout autre élément qu'il est en mesure de demander.

4. Exécution de la Garantie

Lorsque la réclamation au titre de la garantie est justifiée :

- Feilo Sylvania, à sa seule discrétion, réparera ou remplacera SEULEMENT le Produit défectueux, ou remboursera le Client du prix de l'achat du Produit.
- Dans la mesure du possible, le Produit remplacé offrira les mêmes caractéristiques que le produit original. Dans le cas où le produit n'est plus disponible dans le catalogue Feilo Sylvania, il sera remplacé par un produit équivalent. Le Produit ou la partie du Produit remplacé sera couvert par la Garantie initiale pour la période de validité restante valable pour le Produit remplacé.
- Feilo Sylvania prendra à sa charge tous les frais raisonnables liés au transport ou à l'acheminement du Produit défectueux et à l'expédition du produit réparé ou remplacé.
- Cependant, Feilo Sylvania ne prendra à sa charge aucun autre frais supplémentaire. Plus précisément, Feilo Sylvania ne prendra pas à sa charge les frais occasionnés par le retrait du produit défectueux et la réinstallation du produit réparé ou de remplacement (ou frais de main-d'œuvre).

Lorsque la réclamation n'est pas justifiée en vertu de la présente Politique de Garantie, Feilo Sylvania peut facturer au Client les frais de contrôle et de manutention (y compris le transport et les visites in-situ) relatifs à des Produits non-défectueux.

5. Exclusions

La garantie ne couvre pas :

- Les défaillances causées par la modification, l'altération, chute, usage abusif, utilisation inappropriée, utilisation non-réglementaire ou cas de force majeure.
- Coûts et dépenses liés au déplacement ou à la réinstallation des Produits.
- Produits échantillons.
- Défaillances à la suite d'un incendie, d'une inondation ou d'une panne électrique sur le site.
- Dommages indirects (tels que, mais sans s'y limiter, la perte de revenus / bénéfices ou les dommages matériels).
- Aucune des pièces sujettes à l'usure, telles que les éléments mécaniques et les ventilateurs utilisés pour la dissipation active de la chaleur présente dans les produits équipés de LED.
- Les logiciels défectueux, les bugs ou les virus.

Absence de garanties implicites ou d'autres garanties

En ce qui concerne les Produits vendus au Client mais ne portant pas le nom ou les marques de Feilo Sylvania, Feilo Sylvania ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, et exclue la totalité des garanties sur la valeur marchande ou d'adaptation à un but particulier, mais mettra à la disposition du Client, à la demande de celui-ci, et uniquement dans le cadre de la loi et de contrats pertinents, les Garanties du fabricant du produit concerné.

Les garanties les mesures contenues dans cette Garantie sont les seuls accordé par Feilo Sylvania au regard des Produits dans les limites déterminées par la loi et remplacent toute autre garantie y compris les garanties contractuelles aussi bien expresses qu'implicites.

6. Autres clauses

La présente Politique de Garantie prend effet le 25 janvier 2021 et remplace la politique de garantie relative aux luminaires Feilo Sylvania précédente.

Si une disposition de cette Politique de Garantie est jugée par une autorité compétente comme non valide ou inapplicable en tout ou en partie, la validité des autres dispositions de cette Politique de Garantie et le reste de la disposition en question ne seront pas affectées.

Tout litige ou réclamation découlant de ou étant en relation avec cette Politique de Garantie sera régi et interprété conformément à la loi en vigueur des Conditions Générales de vente de Feilo Sylvania pertinentes pour la zone géographique donnée. Une exception doit être appliquée dans le cas où Feilo Sylvania vend directement à un consommateur, et où la loi sur la consommation applicable spécifie une autre loi nécessairement applicable et / ou une juridiction d'exception compétente.